

Les informations de Bois-Jérôme St-Ouen

Chers administrés,

Nous pouvons nous réjouir de l'ouverture de la boulangerie pâtisserie : elle était très attendue et la qualité et le service sont au rendez-vous. Les conditions posées à l'origine du projet sont donc remplies. Vous avez adhéré dès le 1^{er} jour, je vous en remercie. Les travaux pour le futur restaurant sont en cours et devraient être terminés pour la fin de cette année. La couverture en ardoise du clocher a été réparée et les tuiles dé-moussées ; nous attendons l'intervention de l'entreprise chargée de changer le système de balancier des cloches. Le terrain de pétanque a été rénové.

L'année 2020 sera en principe consacrée à la mise à la norme accessibilité d'une partie de nos bâtiments recevant du public (mairie, église) ainsi que du cimetière.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation pour la réouverture de la salle des fêtes après quelques travaux de mise en sécurité en attendant des travaux plus conséquents pour la mise aux normes accessibilité et thermique.

A souligner quelques changements au sein de l'équipe des agents communaux : Mme Marie-Paule CAUVIN, secrétaire de Mairie a quitté ses fonctions pour une retraite bien méritée le 31 juillet. Elle est remplacée depuis le 9 septembre par Mme Sandrine FAETAN. Nous lui souhaitons la bienvenue et je vous demande un peu d'indulgence pendant ses premiers mois. Elle fera équipe avec Mme Sylvie RUTARD actuellement en poste.

Michel LEGRAS a également fait valoir ses droits à la retraite, il est remplacé depuis le mois d'avril par M Cyrille DELACROIX, habitant de la commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de courage, la charge de travail étant en constante progression. Celle-ci est due, en partie, à l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, ce qui est une très bonne chose mais qui a pour conséquence de devoir consacrer beaucoup de temps au désherbage manuel et au débroussaillage systématique des bordures. L'augmentation de la surface à entretenir est également une raison de cette charge croissante. Il est secondé par Monsieur Luc CASTERA en contrat à mi-temps sur la commune. Ils font à deux tout ce qu'ils peuvent pour que la commune soit entretenue mais là encore je vous demande un peu d'indulgence si quelques brins d'herbe persistent sur les bas-côtés ou dans les caniveaux. Certains endroits ne sont pas fauchés (tour des mares par exemple) ou fauchés tardivement afin de favoriser la biodiversité. La présence de 2 personnes doit nous permettre la réalisation de petits travaux en régie et ainsi éviter le recours aux entreprises extérieures. J'en profite, une nouvelle fois, pour remercier les habitants qui entretiennent leurs bordures de voirie, votre participation est essentielle.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année 2019

Jean-François WIELGUS

BOIS-JÉRÔME-ST-OUEN

A vos agendas :

- **Vendredi 4 octobre à 20h**
Octobre rose
- **Samedi 12 octobre à 8h30**
Journée travaux
- **Dimanche 3 novembre à 15h**
Défilé d'Halloween
- **Lundi 11 novembre**
Armistice 1918 : 10h30 à la mairie
- **Samedi 14 décembre**
Colis des anciens
Crèche vivante
- **Samedi 21 décembre**
Noël des enfants (Woupi)
- **Samedi 11 janvier 2020 à 11h**
Vœux du Maire à la salle des fêtes:

Les horaires des activités

Association des Anciens

de Bois-Jérôme:

A la salle des fêtes*
1 jeudi sur 2 à 14h.

Activ'Gym BJ:

A la salle des fêtes*
Le vendredi de 14h à 15h
sauf vacances scolaires

02.32.21.18.79 / 02.32.52.08.52

Gymnastique avec Eugénia:

A la salle des fêtes*

Le mardi et le mercredi
de 20h30 à 21h30.

06.41.52.03.86

* sous réserve de l'accord de la DDJTM

Décès : Nos pensées vont aux familles de M Alain LEGRAS décédé le 4 juin, de M Raymond RUELLE décédé le 24 juillet, de Mme Nicole POUSSIN ép. BOGAERT décédée le 16 août et de M Claude PERRIER décédé le 14 septembre.

Naissances : Bienvenue à Lysia IBERET née le 25 août.

Information pour nos aînés

Comme les années précédentes M. le Maire et le Conseil Municipal vous convient au verre de l'amitié le **samedi 14 décembre à 11h** à la salle des fêtes.

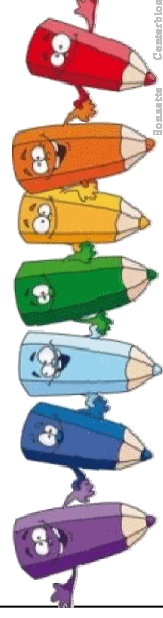
Le colis de Noël vous sera remis à cette occasion. Si vous étiez dans l'incapacité de vous joindre à nous, le colis vous sera apporté à domicile par la suite.

Nous espérons
pouvoir
vous retrouver
nombreux ce jour.



Vœux du Conseil Municipal

Samedi 11 janvier 2020 à 11h à la Salle des Fêtes : réservez dès maintenant ce rendez-vous du Maire et du Conseil Municipal pour la nouvelle année.



L'équipe enseignante de l'école « Les Cosmos ».

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent une bonne année à Mmes GUY, MORROW et RALLE, déjà présentes l'année dernière.

Infos diverses



Inscriptions sur les listes électorales
Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le cas échéant, le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit les listes électorales au plus tard le dernier jour du 2^{ème} mois précédant le 1^{er} tour du scrutin, soit le 31 janvier 2020.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Rappel : Lors des élections municipales, les ressortissants d'un autre État de l'Union européenne peuvent voter à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections.

Horaire des messes à l'église de Bois-Jérôme Saint Ouen

2019 : dimanches 24 novembre et 22 décembre à 9h,
2020 (à confirmer) : samedis 8 février et 7 mars à 18h30.



Réponses du Quiz du bon voisin :

- 1: c 2: b 3: a
4: a 5: c 6: b, c et e
7: c 8: a 9: b, d, f et g

Infos Pratiques :

Tel Mairie : 02.32.51.29.04 **Horaires :** Mardi de 14h30 à 19h30
Site Internet : <https://www.bois-gerome-saint-ouen27.com/> **Jeu de 14h à 20h**

Permanence du Maire : Jeudi de 18h à 19h30

Permanence des Adjointes : Mardi de 18h à 19h30

Horaires de la bibliothèque : Mercredi de 14h30 à 18h30 et Vendredi de 14h30 à 18h30



Directeur de publication : Jean-François WIELGUS
Rédaction : Commission Communication et Information
Impression à la mairie

La boulangerie

Nos boulangers, Christophe Vallin et Barbara Singery, vous partagent leurs valeurs qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans leur boulangerie.

Lui

- La passion du métier de boulanger depuis l'enfance
- Sans cesse se remettre en question
- Toujours avec des matières premières de qualité : farine pure, levain naturel fait maison, sel de Guérande, fruits et légumes, viandes fraîches
- Circuit le plus court possible (Ferme des Passages, lait de la Chapelle Saint Ouen)
- Choix de s'installer à la campagne pour une vie sereine, proche des gens

Elle

- La passion du métier a été transmise par Christophe : retour aux méthodes de panification d'antan « Respectueux panis » : fermentation longue, peu de pétrissage, sans additif
- Travail en couple depuis plus de 15 ans, en accord parfait de la production à la vente
- Aime le contact avec les gens, les conseiller, faire des suggestions avec passion et bonne humeur !...

Sorcieres, Monstres, Vampires...

Venez nous rejoindre

Pour le Grand Défilé d'Halloween

orchestré cette année par Les Cosmos

Dimanche 3 novembre à 15h

Devant la Mairie

Le défilé sera suivi du bal d'Halloween avec vente de gâteaux, plats salés et autres surprises d'Halloween. Les bénéfices seront au profit de l'association.

Partours des petits :

SDF / rue de l'abbé Seyer / rue St-Sulpice / rue du Castillon / SDF

Partours des grands : SDF / rue du Moulin / résidence des Merisiers / résidence du Moulin / rue de la Noue / rue de Vernon / SDF

- Merci d'accueillir nos petits monstres chaleureusement !
- Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- Crêpes, gâteaux, bonbons et boissons seront les bienvenus.

Une nouveauté dans notre cimetière...

Les travaux d'installation d'un columbarium dans notre cimetière sont terminés depuis peu.

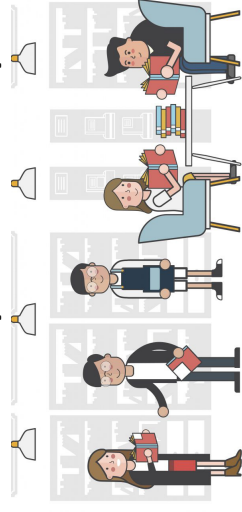
A votre décès, vous souhaitez vous faire incinérer ? 3 possibilités s'offrent à vous :

- le caverne,
- le columbarium,
- le jardin du souvenir.



Les modalités administratives (type de concession, tarifs) sont en cours d'établissement. Pour tout renseignement, contactez la Mairie.

La bibliothèque : mode d'emploi...



✓ Je viens chercher des livres à la bibliothèque le **mercredi** ou le **vendredi** de **14h30 à 18h30**.

✓ On peut les emprunter **pour 3 semaines**, et grâce à la Médiathèque Départementale de l'Eure, une partie des livres est renouvelée tous les 6 mois.

✓ **J'ai adhéré (gratuitement) à la médiathèque numérique** : je peux de chez moi lire quantité d'ouvrages y compris des magazines, mais aussi regarder des films, même très récents, apprendre le **code de la route**, des **langues étrangères**, des techniques manuelles, faire des recherches avec les enfants...

✓ **Je viens avec mes enfants** et je reste un moment pour leur lire des albums. Ils aiment bien ce lieu où ils sont accueillis très régulièrement dans le cadre de l'école.

✓ Je viens aussi pour les **expositions**, il y en a plusieurs par an.

Bibliothèque de Bois-Jérôme Saint-Ouen
3 rue de l'Abbé Seyer
09 69 80 38 87

Comité des fêtes : les animations de cette fin d'année

Le **samedi 14 décembre**, le Comité des Fêtes assurera l'organisation de la **Crèche vivante** avec la participation d'enfants, de leurs parents, ainsi que des membres de la société de chasse et des agriculteurs du village.

Le **samedi 21 décembre** le **Noël des enfants** de l'école sera organisé comme les années passées : Woupi en début d'après-midi, puis au retour distribution des cadeaux aux enfants par le Père-Noël.

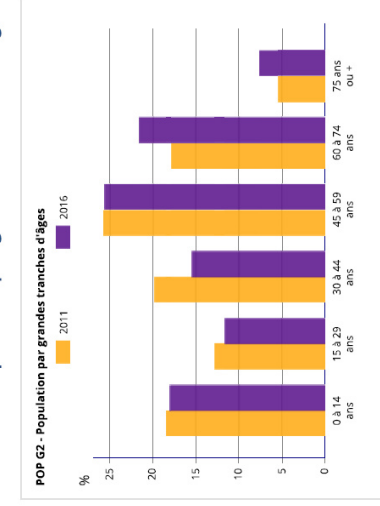
La population de Bois-Jérôme Saint-Ouen en chiffre

(source INSEE)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2016	%	2011	%
Ensemble	748	100,0	752	100,0
0 à 14 ans	135	18,0	139	18,5
15 à 29 ans	87	11,6	96	12,8
30 à 44 ans	116	15,5	149	19,8
45 à 59 ans	192	25,6	193	25,7
60 à 74 ans	162	21,6	134	17,8
75 ans ou plus	57	7,6	41	5,4

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations

✓ **Peu d'évolution de la population totale en 5 ans**

✓ **Une baisse notable des 30-44 ans**

✓ **Une augmentation des plus de 60 ans**

Le quizz du bon voisin (plusieurs réponses possibles)

1. **Peut-on écouter de la musique fort jusqu'à 22 heures ?**
 - a. Oui, 22 heures est la limite légale
 - b. Oui, jusqu'à minuit
 - c. Non, les nuisances sonores sont sanctionnables à n'importe quelle heure de la nuit ou de la journée
2. **Vous envisagez de planter un arbre de plus de 2 mètres de haut. Où devra-t-il se situer par rapport à la limite séparative du jardin voisin ?**
 - a. A au moins 1 mètre
 - b. A au moins 2 mètres
 - c. A au moins 4 mètres
3. **Votre voisin installe une plante grimpante sur votre mur mitoyen. En a-t-il le droit ?**
 - a. Oui, à condition qu'elle ne dépasse pas le sommet du mur
 - b. Oui, sans même m'en demander l'autorisation
 - c. Non, le mur mitoyen doit rester vierge
4. **Vous surprenez votre voisin en train de se servir dans votre cerisier qui déborde sur sa propriété. Avez-vous le droit de l'en empêcher ?**
 - a. Oui, votre voisin a le droit de ramasser les fruits tombés chez lui mais n'a pas celui de les cueillir dans l'arbre
 - b. Non, votre voisin a le droit de cueillir les fruits des branches qui débordent chez lui
 - c. Oui, votre voisin doit même vous restituer les fruits tombés chez lui
5. **Vous n'arrivez pas à éduquer votre chien qui aboie à longueur de journée. Que risquez-vous ?**
 - a. 100 euros d'amende
 - b. 150 euros d'amende et l'obligation de participer à des cours d'éducation canine
 - c. 450 euros d'amende et la confiscation de l'animal
6. **Quels sont les horaires autorisés pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ?**
 - a. Les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 19h
 - b. Les jours ouvrables de 8h30 à 19h
 - c. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - d. Tous les jours de 8h30 à 19h
 - e. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
7. **Au dépôt des déchets verts de Joris, le maraîcher, je peux déposer**
 - a. N'importe quoi, sacs poubelles, béton, ferraille, c'est un service public
 - b. Tous ce qui est naturel, y compris des cailloux, puisque ce sera remis dans le sol
 - c. Uniquement des déchets verts qui seront passés dans une broyeuse pour en faire du compost
8. **Les déchets verts recueillis et transformés en compost ou en copeaux de bois sont**
 - a. A l'usage de Joris pour son exploitation
 - b. A disposition de tous
 - c. A disposition de ceux qui ont apporté les déchets
9. **J'ai un drone. Je peux l'utiliser**
 - a. Partout, tant qu'il ne tombe pas
 - b. Je ne survole pas les personnes
 - c. Au maximum de la portée de la télécommande
 - d. Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit
 - e. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public
 - f. Je peux prendre tout en photo tant que je les publie pas
 - g. Je respecte la vie privée des autres